

III - PROCEDURE DE SAISIE DES CANDIDATURES

1. Date et modalités de saisie des vœux

Il appartient aux candidats de formuler leur demande de mutation en utilisant le système d'information et d'aide pour les mutations (SIAM) par l'intermédiaire du portail I-Prof (<https://portail.ac-lyon.fr/arena>)

Ouverture de SIAM :
du mardi 28 mars 2017 à 12h00 au lundi 10 avril 2017 à 12h00

Attention ne pas confondre **vœux** et **préférences** : les **vœux** sont exprimés dans le cadre du mouvement intra-académique pour obtenir un poste définitif en établissement ou en zone de remplacement. Les **préférences** concernent les TZR en vue d'une affectation provisoire à l'année lors de la phase dite d'ajustement.

2. Les vœux (mouvement intra-académique)

Le nombre maximum de vœux est fixé à vingt. Ils portent sur des établissements précis, sur les établissements d'une commune (COM), d'un groupement de communes (GEO), d'un département (DPT) ou sur les établissements de toute l'académie (ACA). Le candidat peut préciser, pour chacune de ces zones géographiques, le type d'établissement souhaité.

Les vœux peuvent également porter sur une zone de remplacement (ZRE), sur toutes les zones de remplacement d'un département (ZRD) ou de toute l'académie (ZRA).

La carte des zones de remplacement (ZR), la liste des établissements par ZR, la composition des groupements de communes figurent en **annexes IV, V et VI**.

ATTENTION : si vous êtes titulaire d'un poste dans l'académie, vous ne devez **en aucun cas** saisir le poste **dont vous êtes titulaire** en établissement ou en ZR, ni la(les) zone(s) géographique(s) correspondante(s). Si ces vœux sont exprimés ils seront automatiquement **supprimés ainsi que les suivants.**

PRECISIONS :

- La plupart des bonifications ne sont accordées que si le vœu géographique (COM, GEO, DPT) est associé à la rubrique **tout type d'établissement**, y compris pour les PLP quelle que soit leur discipline.
- Dans le cadre du mouvement intra-académique, chaque arrondissement de Lyon est considéré comme une commune. Pour un vœu sur un arrondissement indifférencié de Lyon, le groupement de communes : ville de Lyon (069969) devra être saisi.
- De même, certains vœux "communes" sont inopérants, donc "perdus", quand aucun établissement public d'enseignement du second degré n'existe dans la commune saisie.
- Un professeur certifié ou agrégé (les enseignants d'EPS ne sont pas concernés par cette modalité) pourra demander à être affecté à titre définitif dans un lycée professionnel ou dans une section d'enseignement professionnel (SEP) d'un lycée dès lors qu'un poste sera resté vacant après le mouvement des PLP.
Les vœux ne pourront pas être formulés sur l'application I-Prof SIAM, mais ils devront l'être sur le formulaire figurant en **annexe VIII**.

- **Etablissements et structure ouvertes à la rentrée scolaire 2017 :**

Ain :

SEP du lycée de FERNEY VOLTAIRE

Code établissement : 0011425U

Code commune : 001160

Commune intégrée dans le groupement de communes (GEO) : 001956 GEX ET ENVIRONS

Rhône :

Collège rue Cazeneuve à LYON 8^{ème} arrondissement (REP)

Code établissement : 0694295U

Code commune : 069388

Commune intégrée notamment dans le groupement de communes (GEO) : 069964 SECTEUR EST DE LYON

Collège rue des Jardins à VILLEURBANNE (Labellisation REP+ en attente de validation ministérielle)

Code établissement : 0694296V

Code commune : 069266

Commune intégrée notamment dans le groupement de communes (GEO) : 069964 SECTEUR EST DE LYON

- **Etablissement fermé à la rentrée scolaire 2017 :**

LP Martin Luther King, Lyon 9^{ème} - (RNE 0691676X).

- **Projet de transformation en section d'enseignement professionnel (SEP) de lycées professionnels et de lycées généraux et technologiques en lycées polyvalents à la rentrée 2017 :**

Loire:

- LP Albert Camus à FIRMINY devient SEP du LPO Albert Camus à FIRMINY (RNE 0420074C)
- LP Jacob Holtzer à FIRMINY devient SEP du LPO Jacob Holtzer à FIRMINY (RNE 0420073B)
- LP Hippolyte Carnot à ROANNE devient SEP du LPO Hippolyte Carnot à ROANNE (RNE 0420076E)
- LP Albert Thomas à ROANNE devient SEP du LPO Albert Thomas à ROANNE (RNE 0420077F)
- LP Claude Lebois à Saint Chamond devient SEP du LPO Claude Lebois à SAINT-CHAMOND0 (RNE 420078G)

Rhône :

- LP Jules Verne à Tarare devient SEP du LPO René Cassin à TARARE (RNE 0690130S)

3. Les préférences (phase d'ajustement)

- Les participants à la phase intra-académique, saisissent leurs préférences simultanément à leurs vœux. Pour chaque vœu concernant une zone de remplacement, le candidat peut indiquer ses préférences géographiques dans la zone considérée.

- Les TZR de l'académie qui ne souhaitent pas changer de zone de remplacement peuvent exprimer leurs préférences du **28 mars 2017 à 12 h au 10 avril 2017 à 12 h via I-Prof - SIAM (menu saisir les préférences)**. Pour plus d'informations se reporter au paragraphe VII : phase d'ajustement.

Les TZR ont la possibilité de demander un changement de rattachement administratif sur papier libre jusqu'au **23 juin 2017**.